

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-166/SG/FP portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1971 et promotion au titre de l'année 1971, du personnel des cadres territoriaux.

n° 72-166/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
3 février 1972

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1972

Date du numéro
25 février 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1971, pour compter des dates ci-après indiquées les fonctionnaires des cadres territoriaux dont les noms suivent: CORPS DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS A) – Cadre des contrôleurs Pour contrôleurs de 1re classe (1 échelon) : bdi Dembil Equal, pour compter du 1er novembre 1971 détaché Chambre des Députés) : Houmed Youssouf Houmed, pour compter du 1er septembre 1971 (Fonction publique). B) – Cadre des agents Pour agents de 1re classe (1er échelon) : Abdallah Awad Haïdar, pour compter du 1er novembre 1971 (B.C.R.) ; Mahmoud Ali Dirie, pour compter du 1er février 1971 (B.C.R.) [ancienneté conservée 9 mois] ; Roble Djama Gele, pour compter du 1er novembre 1971 (Postes et Télécommunications) ; Roble Habad Idle, pour compter du 1er novembre 1971 (Postes et Télécommunications). C) – Cadre des préposés Pour préposés de classe exceptionnelle : Abdillahi Arreh Ahmed, pour compter du 1er janvier 1971 (B.C.R.) ; Abdoulkader Abdoullahim Bamakrama, pour compter du 1er juillet 1971 (B.C.R.). Art. 2.— Sont promus, au titre de l'année 1971, pour compter des dates et selon les modalités ci-après indiquées, les fonctionnaires du Territoire dont les noms suivent: